

## 12. INFORMATION : Vœu relatif aux négociations du TAFTA (Transatlantic Free Trade Area)

Rapporteur : Raymond JOASSARD

Le 14 juin 2013, la commission européenne a obtenu un mandat de la part de tous les Etats membres pour négocier avec les Etats-Unis le Transatlantic Free Trade Area (TAFTA). Cet accord cherche à instaurer un vaste marché de libre-échange entre l'Union européenne et les Etats-Unis, allant au-delà des accords de l'OMC.

Le TAFTA est un traité négocié par les Etats-Unis et l'Union européenne sans transparence et sous la pression des multinationales.

Ce projet de grand marché transatlantique vise le démantèlement des droits de douane restants, entre autre dans le secteur agricole. Il conduirait à un nivellement par le bas des règles sociales, économiques, sanitaires, culturelles et environnementales aussi bien en Europe qu'aux Etats-Unis.

Ainsi la production de lait et de viande avec usages d'hormones, la volaille chlorée et bien d'autres semences OGM commercialisées aux Etats-Unis pourraient arriver sur le marché européen.

Cet accord serait un moyen pour les multinationales d'éliminer toutes les décisions publiques qui constituent des entraves à l'expansion de leurs parts de marché.

Ce projet pourrait introduire un mécanisme d'arbitrage privé « investisseur-Etat » qui se substituerait aux juridictions existantes.

Une telle architecture juridique limiterait les capacités déjà faibles des Etats à maintenir des services publics (éducation, santé, etc...), à protéger les droits sociaux, à garantir la protection sociale, à maintenir des activités associatives, sociales et culturelles préservées du marché.

Au-delà des échanges de marchandises, le grand marché transatlantique achèverait l'ouverture à la concurrence des échanges immatériels. Le projet d'accord prévoit d'introduire de nouvelles mesures relatives aux brevets, droits d'auteur, protection des données, indications géographiques et autres formes de ladite « propriété intellectuelle ».

La ville de Sorbiers serait impactée si ce traité était signé. Concrètement, il serait difficile d'imposer du bio et local dans les restaurants scolaires, de proposer une politique de régie.

Aussi, il est proposé aux membres du conseil municipal de demander que l'ensemble des textes relatifs aux négociations du TAFTA soit diffusé publiquement avec l'ouverture d'un débat national sur ce partenariat impliquant la pleine participation des collectivités locales notamment et de refuser toute tentative d'affaiblir le cadre réglementaire national ou européen, en matière de santé, d'environnement, de protection des travailleurs et des consommateurs.